



Organisation générale du Salon du Livre
Mairie de BONDUES
16, place de l'Abbé Bonpain
59910 BONDUES - Tél. 03 20 25 94 94

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

28^e SALON DU LIVRE DE BONDUES HAUTS-DE-FRANCE

I. LIEU, DATES ET HORAIRES

Dates : 20 et 21 mars 2027

Lieu : Espace Poher - 6, chemin Saint-Georges à BONDUES (59910).

Horaires d'ouverture au public : de 9h30 à 18h30

L'accès y est libre et gratuit.

Le public pourra faire un don à une association.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉVÉNEMENT

Chaque année, la Ville de Bondues organise son Salon du Livre, un rendez-vous littéraire rassemblant près de 200 auteurs et plus de 12 000 visiteurs.

Ce salon a pour ambition de promouvoir la littérature et la lecture, en valorisant l'actualité éditoriale et en facilitant les rencontres entre les lecteurs et des auteurs venus de tous horizons : régionaux, nationaux et internationaux.

Hormis les auteurs invités directement par les organisateurs ou les exposants, **seuls peuvent candidater les auteurs ayant publié un ouvrage entre le 1er septembre 2026 et la date du salon, auprès d'une maison d'édition**, avec distribution en librairies sur le territoire français (y compris les DROM-COM).

Les ouvrages publiés à compte d'auteur ou en autoédition ne sont pas éligibles à la participation au Salon du Livre de Bondues. Seuls les livres faisant l'objet d'un choix éditorial de la part d'une maison d'édition sont acceptés, dans le respect de la ligne éditoriale du salon (pas d'ouvrages à caractère politique ou militant).

III. DIFFÉRENTES MODALITÉS DE PARTICIPATION POUR UN.E AUTEUR.E

3.1. LOCATION DE STANDS

Les locataires de stands, appelés aussi **exposants**, doivent répondre aux mêmes objectifs que le salon et ne proposer à la vente que des livres neufs. La vente d'ouvrages d'occasion ou soldés est strictement interdite.

Tous les objets exposés ou utilisés doivent être conformes aux réglementations françaises et européennes, notamment en matière de sécurité.

Les organisateurs veillent à garantir l'éthique et l'intégrité de la manifestation, dans le respect des lois, de la Constitution et des principes démocratiques. Toute publication ou contenu à caractère raciste, sexiste, homophobe, antisémite, discriminatoire, révisionniste ou incitant à la haine est formellement exclu.

Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les maisons d'édition, librairies, associations ou entreprises autorisées à exposer. Ils ne sont pas tenus de motiver les décisions d'acceptation ou de refus des demandes de participation, que ce soit pour un auteur ou un exposant.

A. Modalités d'inscription et de participation pour la location de stands

1. Dépôt de candidature

Pour participer au Salon du Livre, les exposants doivent retirer un dossier de candidature :

- sur le site www.salondulivrebondues.fr
- ou en le demandant par mail à : salondulivre@mairie-bondues.fr

Les candidatures ouvrent **le mardi 01 septembre 2026 (J-200)**.

Le dossier doit être **complété et signé** par l'exposant ou son représentant dûment accrédité.

2. Calendrier

- **Ouverture des candidatures** : mardi 01/09/2026
- **Clôture des candidatures** : samedi 31/10/2026
- **Réponses aux candidatures** : à partir du lundi 23/11/2026
- **Paiement à effectuer** : entre le 23/11/2026 et le 15/01/2027

3. Confirmation et paiement

L'inscription est considérée comme **définitive** :

- Après validation par l'Organisation de l'événement,
- À condition d'avoir effectué le paiement avant le **15 janvier 2027**, par virement bancaire (RIB fourni, les chèques ne sont plus autorisés),
- Et d'avoir transmis tous les **éléments de communication** requis.

4. Éléments de communication à fournir (pour chaque auteur présent sur le stand)

- Une **photo portrait** en bonne définition (2 Mo max, libre de droits, avec crédits si besoin) ;
- Une **biographie** (150 mots maximum) ;
- La **première de couverture** du livre présenté ;
- Un **descriptif du livre** (150 mots maximum) ;
- Une vidéo de présentation générale (optionnelle).

Ces éléments seront publiés sur le site internet du Salon.

5. Conditions spécifiques

- Une **liste d'attente** sera constituée à l'issue de la sélection initiale.
- **Aucun remboursement** ne sera accordé en cas d'annulation par l'exposant.
- En cas d'annulation par les organisateurs ou les autorités (raison de sécurité, force majeure, santé publique, décision municipale impérieuse), **seuls les frais de location** seront remboursés.
- Tout auteur présent sur le salon doit avoir été préalablement inscrit. Il s'engage à être présent **au moins une journée entière**.
- Les éditeurs sont **co-responsables** des engagements pris par leurs auteurs. Le non-respect de ces engagements entraînera l'exclusion au salon.

B. Plan et attribution des emplacements

Le plan du salon et l'attribution des emplacements sont communiqués via le programme publié sur le site internet de l'événement.

Le Commissariat général établit librement la répartition des stands, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits exprimés par les exposants. Aucun emplacement ne peut être garanti d'une édition sur l'autre.

Les organisateurs se réservent la possibilité de **modifier l'implantation** ou la surface allouée, notamment pour des raisons de sécurité. Les **dimensions finales** peuvent légèrement différer de celles annoncées.

C. Surface et prix :

Les exposants peuvent réserver un stand d'une surface de **6 m², 9 m², 12 m², 15 m² ou 18 m²** (profondeur fixe de 2 mètres).

Les tarifs restent inchangés par rapport à l'édition 2026 :

Surface	6m ²	9m ²	12m ²	15m ²	18m ²
Prix	330 €	495 €	600 €	750 €	864 €
Nombre maximum d'auteurs invités par l'exposant	1 auteur	2 auteurs	3 auteurs	4 auteurs	5 auteurs

Chaque stand comprend une place pour un accompagnant (éditeur, responsable du stand, etc.). **Pour toute personne supplémentaire**, merci de contacter l'organisation.

D. Équipement des stands

Chaque stand est **entièrement aménagé** :

- cloisonné,
- équipé d'une **table**, de **chaises**
- et d'une **prise électrique**.

Les **stands ne peuvent pas être modifiés** (ni déplacés, ni réaménagés) sans l'accord préalable des organisateurs.

Les exposants doivent **respecter l'espace alloué**, délimité par les cloisons, sans empiéter sur les allées de circulation.

Toute décoration personnelle du stand doit **rester en cohérence avec l'ensemble du salon** et utiliser des matériaux ignifugés (norme M1 pour les éléments inflammables).

E. Communication et affichage sur les stands

Les supports de communication (affiches, visuels, éléments de signalétique ou de promotion) doivent rester **dans les limites du stand**. Il est **interdit d'en fixer à l'extérieur** ou sur les cloisons communes, en dehors des emplacements prévus à cet effet.

À l'intérieur du stand, les exposants sont libres d'afficher leurs éléments de communication, **dans le respect de l'esprit du Salon**. L'équipe organisatrice se réserve le droit d'intervenir si un visuel ou un support est jugé inapproprié.

Toute action de promotion (distribution de tracts, objets publicitaires, etc.) doit rester **strictement limitée au périmètre du stand**.

F. Montage et démontage des stands

Les exposants peuvent accéder à leur emplacement :

- **le vendredi 19 mars 2027**, entre 15h00 et 19h00
- **le samedi 20 mars 2027**, entre 7h30 et 9h00

⚠ Les stands doivent être installés **intégralement** avant 9h00, le samedi matin.

Les exposants sont invités à apporter leur propre matériel d'installation (ciseaux, punaises, agrafeuse, ruban adhésif...), **ces fournitures ne sont pas mises à disposition par l'organisation.**

Les stands devront être intégralement libérés **au plus tard le lundi 30 mars 2026 à 10h.**

G. Restauration sur les stands

Le salon étant ouvert en continu, **les stands doivent rester occupés, même pendant la pause déjeuner.**

Pour les exposants :

Les exposants peuvent réserver leurs repas à l'espace restauration privé du salon lors de l'inscription.

Tarif : **26 € par personne**, incluant entrée, plat, dessert et boissons.

Ces repas ne sont **ni modifiables, ni remboursables** une fois réservés.

La réservation se fait par virement lors de la location du stand.

Note : si l'exposant est lui-même auteur, son repas est pris en charge par le commissariat général.

Pour les auteurs :

Tous les auteurs présents sur le salon bénéficient d'un repas offert durant les horaires du déjeuner.

Un **ticket repas nominatif** leur sera remis, avec un créneau horaire à respecter afin d'assurer la continuité de présence sur les stands.

3.2. AUTEURS PRÉSENTS SUR LES ESPACES LIBRAIRIES PARTENAIRES

Certains auteurs sont accueillis sur les stands des librairies partenaires. Leur présence repose sur un système d'invitation, en lien notamment avec les temps forts de l'actualité éditoriale (rentrées littéraires de septembre 2026 et janvier 2027).

Les maisons d'édition peuvent soumettre des propositions d'auteurs aux organisateurs, qui se réservent le droit de valider. Dans un souci de neutralité, les organisateurs restent attentifs à la nature des ouvrages présentés.

Chaque auteur invité dispose d'un **poste dédié** pour ses séances de dédicaces. Les ventes et la gestion des stocks sont assurées par les librairies partenaires.

Sa venue est entièrement prise en charge par la Ville de Bondues : transport, repas et hébergement.

Dans le cadre de la politique écoresponsable du salon, les déplacements en train, en seconde classe, sont vivement recommandés.

Lorsque le recours au train n'est pas possible, un autre mode de transport, tel qu'un véhicule personnel, peut être autorisé sous réserve de l'accord préalable de l'équipe organisatrice. Dans ce cas, le remboursement des frais de transport est plafonné à 200 € par auteur pour l'ensemble du trajet aller-retour.

🕒 Toute réservation (hébergement, transport, repas) non annulée **au moins 48h avant l'ouverture du salon**, et non justifiée, **pourra faire l'objet d'une facturation**.

Pour toute modification, contacter le Commissariat général à l'adresse :
✉ salondulivre@mairie-bondues.fr ou ☎ 03 20 25 99 31 (Juliette Pruvost)

3.3. SÉLECTION DU SALON DU LIVRE DE BONDUES – ÉDITION 2027

Le Salon du Livre de Bondues s'engage **en faveur de la création littéraire en proposant** un appel à candidatures **destiné aux auteurs et autrices des Hauts-de-France**. Les ouvrages doivent être édités et sont examinés par un comité de lecture. À travers ce dispositif, le salon affirme sa volonté de soutenir les auteurs et autrices **de la région Hauts-de-France**, de favoriser leur rencontre avec les lecteurs et de faire rayonner la création littéraire régionale.

Ce dossier de candidature, à compléter et à transmettre impérativement **au plus tard le samedi 31 octobre 2026**, permettra au comité de lecture d'étudier votre demande.

Les candidatures seront examinées au regard des places disponibles et critères de sélection du salon : la résidence de l'auteur dans la Région Hauts-de-France, la publication récente du dernier ouvrage par une maison d'édition.

L'autoédition et l'édition à compte d'auteur ne sont pas acceptées.

Une réponse à votre candidature vous sera apportée à partir du lundi 23 novembre 2026. En cas de sélection, votre participation implique une présence les deux jours du salon de 09h30 à 18h30.

Nous vous remercions de prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans le règlement général avant de compléter ce dossier de candidature.

Calendrier de candidature :

- **Ouverture des candidatures** : mardi 01 septembre 2026
- **Clôture** : samedi 31 octobre 2026
- **Réponses aux candidatures** : à partir du 15 janvier 2027

Pour être étudié, le dossier doit comprendre :

- Un exemplaire papier du dernier ouvrage, à envoyer à :
Salon du Livre – 16 place de l'Abbé Bonpain – 59910 Bondues
- Par mail (salondulivre@mairie-bondues.fr) :
 - Une **biographie** (150 mots max)
 - Une **photo portrait** (2 Mo min, libre de droits)
 - Une **présentation du livre** (150 mots + première de couverture)

Un poste leur sera attribué pour la dédicace et la vente directe de leurs ouvrages.

Les déjeuners des auteurs sont pris en charge par l'organisation lorsqu'ils sont sur le salon.

IV. ACCUEIL DU PUBLIC

Le salon est accessible à tous, dans le respect des normes d'accueil et de sécurité.

Un accès adapté est garanti pour les personnes à mobilité réduite.

Les visiteurs peuvent faire dédicacer des livres qu'ils auront éventuellement acquis en dehors du salon, dans la **limite de 3 ouvrages maximum**.

Ces ouvrages devront être signalés à l'accueil du salon et une vignette devra y être apposée.

Concernant les achats sur place, les stands exposants sont libres de proposer les modes de paiement de leur choix.

Les librairies partenaires acceptent les paiements par carte bancaire. Il n'y a pas de distributeur automatique sur le site.

Des fontaines à eau sont disponibles sur le salon, les organisateurs encouragent donc les visiteurs à se munir de leurs gourdes personnelles.

V. INTERDICTIONS ET COMPORTEMENT ATTENDU

- Il est **strictement interdit de fumer ou de vapoter** dans l'ensemble des bâtiments accueillant le Salon.
- **Les animaux ne sont pas autorisés**, à l'exception des chiens guides et chiens d'assistance.

Les exposants et les auteurs s'engagent à adopter un comportement **respectueux et approprié** tout au long de l'événement. Sont notamment interdits :

- Les propos injurieux, diffamatoires, provocateurs ou à caractère discriminatoire ;
- Toute forme de violence physique, morale ou verbale ;
- Les actes de harcèlement moral ou sexuel, envers le public, les autres participants, les bénévoles ou l'équipe organisatrice.
- Respect des services municipaux

L'organisation se réserve le droit d'exclure sans préavis toute personne dont le comportement porterait atteinte au bon déroulement du salon.

VI. ENGAGEMENTS ÉCO-RESPONSABLES

Dans le cadre de la démarche écoresponsable du salon, il est attendu que tous les participants (professionnels et visiteurs) adoptent des pratiques visant à limiter l'impact environnemental de sa participation à l'événement.

Privilégier les transports en commun (bus, train, covoiturage).

Les déplacements en train, en seconde classe, ainsi que les transports en commun sont vivement recommandés pour les auteurs et autrices.

Participer au tri et à la réduction des déchets.

Les professionnels (auteurs, autrices, éditeurs, éditrices) sont invités à contribuer au bon tri des déchets pendant toute la durée du salon. Les cartons et emballages, notamment ceux liés au transport ou à l'installation des ouvrages et du matériel, doivent être déposés dans les espaces de tri prévus à cet effet. Chacun est également encouragé à limiter autant que possible la production de déchets et à respecter le tri sélectif.

Privilégier les gourdes et limiter les bouteilles en plastique.

Afin de réduire l'utilisation de plastique à usage unique, il est recommandé de venir avec une gourde personnelle, qui pourra être remplie aux points d'eau mis à disposition sur le site du salon.

Ces gestes simples participent à une organisation plus responsable de l'événement et contribuent collectivement à réduire son empreinte environnementale. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des professionnels et des visiteurs pour leur implication dans cette démarche.

VII. GARDIENNAGE, PARKINGS, SÉCURITÉ ET ASSURANCES :

7.1. Gardiennage

Les bâtiments sont protégés par une alarme et un service de gardiennage est assuré du **vendredi 19 mars à 17h au lundi 22 mars 2027 à 10h**. Toutefois, les exposants restent responsables de la surveillance de leurs biens pendant les heures d'ouverture et doivent prendre des précautions pour sécuriser leurs matériels en dehors de ces horaires (par exemple, dissimuler les objets de valeur). L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

7.2. Parking et déchargement

Un espace de déchargement est réservé à proximité de l'entrée principale pour permettre aux exposants de déposer leur matériel. Cet espace devra être libéré rapidement après usage. Le **stationnement des véhicules des exposants se fait impérativement au parking SIGAL**, situé au 216 Parc de l'aérodrome, 59910 Bondues.

7.3. Sécurité incendie et sanitaire

Les exposants et auteurs doivent respecter strictement les consignes de sécurité incendie, en particulier ne pas déplacer ni masquer les équipements de première intervention. Ils s'engagent aussi à appliquer et faire appliquer les éventuelles consignes sanitaires en vigueur pendant la durée du salon.

7.4. Assurances

Chaque exposant et auteur est tenu de souscrire personnellement une assurance couvrant ses biens ainsi que sa responsabilité civile et professionnelle.

En cas d'accident ou de dommage, ils renoncent à tout recours contre la Ville de Bondues, le Commissariat Général et leurs représentants.

VIII. COMMUNICATION

L'utilisation du visuel, du logo et de la charte graphique du Salon du Livre de Bondues est strictement soumise à l'accord préalable des organisateurs. Toute demande doit être formulée par écrit et être précise quant à l'usage prévu.

IX. RESPECT DU RÉGLEMENT

La validation de l'inscription implique que le participant a pris connaissance du présent règlement général et l'accepte sans réserve.

Tout manquement à ce règlement entraînera automatiquement l'annulation de l'inscription, sans possibilité de recours ni versement d'indemnités ou remboursement des frais engagés. En cas de litige entre les participants et la Ville de Bondues, la compétence exclusive revient au Tribunal administratif de Lille.

Les participants (auteurs, exposants et visiteurs) s'engagent à respecter strictement l'ensemble des dispositions du règlement.

Pierre Gangloff
Élu municipal délégué à la Culture et au Salon
du Livre de Bondues – Hauts-de-France